

# AIR EXTÉRIEUR

## DÉFINITION

En 2018, en Drôme-Ardèche, environ 600 personnes ont été soumises à des dépassements de la valeur réglementaire pour le dioxyde d'azote.

Pour l'ozone, 85 % de la population en Drôme-Ardèche est soumise à des dépassements de la valeur cible annuelle pour la santé.

Concernant les pics de pollution, en 2018, la vallée du Rhône a connu 13 jours d'activation du dispositif de vigilance.

La pollution atmosphérique et les particules sont classées cancérogènes certains par l'OMS depuis octobre 2013.



## Projet Régional Santé Environnement (2017 - 2021)

Le PRSE 3 d'Auvergne-Rhône-Alpes comporte une fiche action n°11 « Soutenir l'action locale en faveur de la qualité de l'air extérieur » L'objectif de l'action consiste à favoriser en toutes occasions la réduction des expositions durables aux particules fines. L'action consiste :

- d'une part, à construire et faire connaître les référentiels attendus par les intervenants de terrain pour éclairer, sous l'angle sanitaire, les options qui s'offrent à eux lorsque leur action interfère sur des sources d'émissions de particules fines, ou sur les capacités des personnes exposées à en réduire les conséquences,
- d'autre part, à valoriser les approches locales orientées vers une démarche intégrée de reconquête de la qualité de l'air dans un objectif de santé publique.



**L'air est un déterminant majeur de la santé. Toutes les actions concourant à l'amélioration de la qualité de l'air ont un bénéfice sanitaire car il n'y a pas de seuil en deçà duquel la pollution de l'air n'aurait pas d'effet sanitaire.**

**La pollution par les pollens est également un enjeu majeur de santé publique.**

### △ Outil d'aide à la décision pour des projets d'aménagements urbains :

- concevoir un urbanisme qui limite l'exposition de nouvelles populations à la pollution de l'air,
- ou réduire l'exposition des populations résidentes ou des populations les plus vulnérables,
- réflexion en amont des projets d'urbanisme sur le choix de la localisation et de la morphologie des bâtiments en fonction des niveaux de pollution atmosphérique ;

△ Outil partagé pour les services de l'Etat (porter à connaissance), les collectivités compétentes en matière d'urbanisme, les aménageurs, le grand public.

## L'OZONE, UNE PROBLÉMATIQUE LOCALE COMPLEXE

La Drôme et l'Ardèche sont particulièrement concernées par des dépassements du seuil réglementaire en ozone et par l'exposition de nombreuses populations à ce polluant qui engendre des effets sanitaires délétères et des baisses de rendements agricoles.

À des concentrations trop élevées, l'ozone a des effets marqués sur la santé de l'homme. On observe alors des problèmes respiratoires, le déclenchement de crises d'asthme, une diminution de la fonction pulmonaire et l'apparition de maladies respiratoires. En présence de pollens, les effets sanitaires se cumulent avec une aggravation marquée des symptômes.

